

La vérité des coûts pour financer le renouvellement des équipements?

Autor(en): **Thalmann, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La vérité des coûts pour financer le renouvellement des équipements?

10

Kostenwahrheit und Erneuerungsbedarf der Infrastrukturen

Die Nutzer von öffentlichen Infrastrukturanlagen bezahlen heute Gebühren, welche nicht genügen, um den Unterhalt der Anlagen sicherzustellen. Das Prinzip der Überwälzung dieser Kosten auf die Nutzer ist zwar heute allgemein anerkannt, dessen Umsetzung stößt aber auf Widerstand. Welche Kosten sollen die Benutzergebühren abdecken: Die gesamten Kosten oder nur die effektiven Ausgaben? Wie geht man mit der Teuerung um? Der Artikel geht diesen Fragen nach und schlägt Lösungen vor.

► **Philippe Thalmann** est professeur d'économie de la construction au Département d'Architecture de l'EPF Lausanne, Institut de Recherche sur l'Environnement Construit.

► **Philippe Thalmann**

Les usagers des équipements collectifs paient aujourd'hui des prix qui ne permettent pas de les entretenir. Le principe de l'usager payeur est maintenant acquis mais se heurte à des difficultés de mise en œuvre. Que faut-il faire payer: les coûts ou les dépenses? Les hausses de prix sont-elles tolérables? Cet article développe ces questions et propose des solutions.

Les usagers paient aujourd'hui des prix qui ne permettent pas d'entretenir les équipements collectifs. Alors pourquoi ne pas simplement relever ces prix, en application du principe généralement admis et même ancré dans la loi du pollueur payeur ou de l'usager payeur? En fait, les tarifs devraient augmenter dans une proportion telle que personne n'ose les imposer. Cet article détaille les obstacles psychologiques, politiques et économiques.

Le financement serait beaucoup plus aisé si l'on pouvait baisser le coût des travaux. De nombreux instituts universitaires et techniques s'attachent à développer des solutions optimales pour la gestion et l'entretien des infrastructures communales. Depuis 10 ans, le Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) les transpose à l'échelle 1/1 à Martigny, ville «test». Le PI BAT a financé pendant six ans le développement et la diffusion de solutions techniques destinées à baisser le coût des réhabilitations.

On peut aller encore plus loin, en réformant fondamentalement la gestion des équipements collectifs dans le sens de la nouvelle gestion publique, voire la privatisation. Les réseaux d'eau potable et de gaz ont été vendus à des *entreprises privées* en Grande-Bretagne. Le secteur privé serait-il mieux à même de gérer et de financer les réhabilitations nécessaires?

Cet article se limite à développer la tarification. D'ailleurs, la participation privée, qui doit être rentable, et le progrès technique, qui doit être financé, ont besoin d'une tarification qui couvre les coûts.

Tarification qui couvre les coûts

Le concept de tarification qui couvre les coûts est complexe et polysémique. Prenons l'exemple d'un

réseau communal d'eau potable pour préciser le vocabulaire. *Le coût* de l'eau potable fait référence aux ressources (ressources naturelles, travail, capital) utilisées pour mettre l'eau à la disposition des usagers. Il s'agit surtout de *coûts d'opportunité*: ces ressources auraient pu être affectées à la création d'autres valeurs. Les *coûts directs* sont à la charge des personnes ou organisations qui fournissent l'eau ou la consomment. Dans notre exemple, les coûts directs comprennent l'achat de l'eau ou le pompage, les conduites (construction et entretien normal), la gestion du réseau et l'évacuation. Les *coûts indirects* ou *externes* sont subis par des personnes qui ne participent pas volontairement à la fourniture et à la consommation de l'eau potable dans la commune. Il peut s'agir d'agriculteurs qui subissent la baisse de la nappe phréatique ou du débit des rivières. Si le traitement des eaux usées est sommaire, les coûts directs seront plus faibles au détriment des victimes de la contamination, qui subiront des coûts indirects plus élevés.

Les coûts ne donnent pas toujours lieu à des *dépenses*. Ainsi, la commune n'est pas obligée d'entretenir le réseau. *L'usure* est alors comptée comme coût direct mais pas comme dépense. La *dégradation de la qualité de l'eau* dans le bassin de déversement fait partie des coûts indirects même si personne ne prend de mesure corrective.

Pour les besoins de cette analyse, il suffit d'appeler *prix* ou *tarif* le total des paiements exigés des usagers en raison de leur connexion au réseau et de leur consommation d'eau. Les usagers participent de plus indirectement, par leurs impôts généraux (foncier, immobilier, etc.), et en nature, par les désagréments qu'ils subissent en qualité d'agriculteurs, pêcheurs, plaisanciers. Deux principes de tarification sont bien connus: le *tarif incitatif*, qui force les usagers à payer les *coûts* qu'ils engendrent, afin qu'ils tiennent compte (*internalisent*) des conséquences de leurs choix, et le *tarif de financement*, qui force les usagers à payer les *dépenses* encourues par la collectivité en rapport avec leur consommation.

Ces préliminaires permettent d'imaginer divers tarifs pour l'eau potable: voir le tableau. Un tarif

plus élevé est placé plus haut dans le tableau. Le prix actuel ne couvre typiquement même pas toutes les dépenses encourues par la collectivité en rapport avec l'équipement. Le complément provient des ressources générales, donc des impôts et des subventions fédérales et cantonales. La disparition des subventions fédérales ne suffit pas à forcer les collectivités locales à passer au tarif dit du prix de revient, puisqu'elles peuvent encore faire appel aux recettes fiscales.

Dans la logique du *tarif incitatif*, il faudrait que les collectivités augmentent encore le prix en direction du prix économique, cela *même si elles n'ont pas l'intention d'engager des dépenses supplémentaires* pour l'entretien du réseau, la réduction des nuisances ou le dédommagement des victimes de ces nuisances. Dans le cas où elles engagent ces dépenses, la hausse du prix s'impose également par la logique du *tarif de financement*. Au bas du tableau, on trouve des prix qui ne sont pas définis par rapport aux coûts. La *promotion économique* réclame souvent un tarif encore inférieur au prix actuel pour attirer des entreprises. Le *prix acceptable* est forcément supérieur au prix actuel, mais le prix de revient et d'autres prix plus élevés peuvent ne plus être acceptables. Le *prix équitable*, enfin, est le plus difficile à définir et à calculer. Les principes du tarif incitatif et du tarif de financement utilisés pour définir les prix de la partie supérieure du tableau ne sont pas forcément équitables. L'équité pose la question de la répartition des coûts entre générations, populations (communes riches et pauvres), ou ménages (anciens et nouveaux habitants, bas et hauts revenus). Faute de place, cette problématique ne sera pas développée ici, bien qu'elle mérite discussion. *Le souci d'équité pourrait par exemple parfaitement justifier le tarif actuel, qui n'oblige pas les usagers à payer toutes les dépenses et tous les coûts liés à leur consommation.*

Problèmes de la tarification qui couvre les coûts

Si l'on choisit de tendre vers un tarif de financement de toutes les dépenses, voire un tarif incitatif, on va rencontrer de graves difficultés, pour les raisons suivantes.

- L'introduction d'un tel tarif, c'est le passage d'un prix négligeable à un prix un peu moins négligeable. Le problème, c'est *la progression terrible en termes relatifs*. Lorsque le prix du sac poubelle passe de 1.– à 2.50, moins qu'une tasse de café, cela représente une hausse de 150%, qui suffit à encourager un nombre non négligeable de personnes à répandre leurs déchets dans l'environnement. Pour l'eau, on parle de prix de 3.– par m³ alors que les usagers ont l'habitude de payer 1.– à 1.50/m³.
- L'augmentation du prix provoque la baisse du volume (moins de sacs poubelle, moins de con-

sommation d'eau). Or le coût des équipements existants ne dépend pas du volume. *La baisse du volume implique donc un coût plus élevé par unité* (sac poubelle, m³). Il faudra encore augmenter le prix et provoquer une nouvelle baisse de la demande. C'est un cercle vicieux.

- Il est déjà assez difficile d'imposer un prix qui couvre toutes les dépenses actuelles, mais cela ne suffit même pas et *il faudra un jour que les usagers paient pour les travaux d'entretien négligés* par le passé.

- La dépense totale de l'élimination des déchets et des eaux usées représente 3'000 à 4'000 francs par an pour un ménage de 4 personnes, sans parler des autres coûts économiques. *Où les ménages les moins aisés vont-ils trouver cet argent?*
- Un tarif incitatif ou de financement risque *de concentrer le fardeau sur quelques gros consommateurs*. Acceptera-t-on de les voir partir ou faire faillite?

Comment alors combler la différence entre le tarif souhaitable et le tarif acceptable?

- *renoncer à l'entretien* et à l'amortissement est une fausse solution, parce que le coût de remise en état augmentera de plus en plus avec le temps;
- *recourir à l'emprunt* pour créer l'illusion de faire payer les générations futures alors que les coûts réels tombent de toute façon à la charge des générations présentes;
- continuer de *recourir aux subventions et aux impôts*;
- abaisser le prix de revient par une *plus grande efficacité*;
- *augmenter le prix acceptable*.

Les deux dernières solutions ont plus de chance d'être réalisées si l'on remet la responsabilité de l'exploitation de l'équipement collectif et de son financement au *secteur privé*. En effet, ceci pourrait accroître l'efficacité et donc abaisser les coûts. De plus, il est politiquement plus facile pour un établissement privé d'imposer une hausse du tarif, puisqu'il n'a pas accès aux ressources fiscales.

Conclusions

Les tarifs actuels d'utilisation des équipements publics sont peut-être défendables en retenant un critère particulier d'équité et une conception prudente de ce qui est politiquement faisable. La gestion des équipements laisse cependant fortement à désirer, puisqu'on a mis l'accent uniquement sur l'extension des réseaux, sans trop penser à leur entretien. Une gestion plus efficace implique des dépenses plus importantes et vraisemblablement des tarifs plus élevés. *La hausse sera forcément progressive*, faute de quoi les réponses des usagers iront à l'encontre de l'efficacité (y.c. ressources naturelles). *Profitons donc aujourd'hui des prix avantageux de la construction pour effectuer les travaux à bon compte, et relevons les tarifs au moment de la reprise conjoncturelle.* ■

Différents tarifs possibles	Coûts ou dépenses couverts
Prix économique	Tous les coûts, y compris les coûts externes
Prix économique direct	Les coûts directs
Prix de revient	Les dépenses encourues par la collectivité publique en rapport avec l'équipement
Prix actuel	Une partie des dépenses de la collectivité publique
	Critères
Prix de promotion	Attirer des entreprises sur le territoire concerné
Prix acceptable	L'accord des usagers sans trop de comportements d'évitement
Prix équitable	Une répartition jugée équitable des coûts